

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE - INFRASTRUCTURES  
GROUPEMENT TECHNIQUE LOGISTIQUE  
SERVICE HABILLEMENT  
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

## BUREAU du C.A.S.D.I.S

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

P.V. n° 117  
Dossier n° 1

### DÉLIBÉRATION DU BUREAU du C.A.S.D.I.S

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU les articles L2113-1-1°, L2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique relatif aux groupements de commandes,

VU la convention constitutive du groupement de commande des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) d'Ile-de-France (n°GC-IDF-2016), dite « convention cadre », modifiée par l'avenant n° 1/2018 approuvé par le CASDIS du 17 septembre 2018, les SDIS de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise souhaitent se regrouper pour se porter acquéreurs de gilets de protection pare-lames, de cache-cou anti lacération et de cagoules de protection incendie à destination des sapeurs-pompiers,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne autorisant la signature des conventions spécifiques du groupement de commande des SDIS franciliens et le lancement des marchés publics pour la fourniture d'effets de protection en tant que coordonnateur du groupement,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver les conventions spécifiques pour la fourniture des gilets de protection pare-lames, de cache-cou anti lacération et de cagoules de protection incendie ;
- De m'autoriser à signer les conventions spécifiques ;
- D'autoriser le lancement des marchés publics de fourniture de gilets de protection pare-lames, de cache-cou anti lacération et de cagoules de protection incendie et sa relance en cas de procédure infructueuse ou sans suite, en tant que coordonnateur du groupement de commande ;
- De m'autoriser à signer les pièces administratives se rapportant à ces marchés publics.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU